

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

976-200008837-20230425-202300057-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

présidence de M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 35

de Votants: 38

Dont vote par procuration: 3

Abstention: 0

Contre: 0

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 11 avril 2023, sous la

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00057/2023 du 08/04/2023

Etaient présents: (35)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET:

Participation au séminaire culturel DYG Consult et Eya à Cotonou

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/03/2023 que la convocation avait été faite le 11/04/2023.



Absents: (10)

Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), , Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés: (0)

Procuration: (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipale)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant qu'après la participation en mai 2022 de la ville de Mamoudzou au salon international de la mode Kofa au BENIN, les différents représentants institutionnels (Béninois et Togolais) et organismes spécialisés venant de l'Afrique de l'Ouest avaient échangé sur la nécessité de réfléchir ensemble sur des leviers de mise en réseau pour structurer les industries culturelles et créatives de leurs territoires respectifs ;

Considérant que dans cet élan, l'organisme Béninois DYG Consult et le groupe EYA - organisateurs du Festival WELOVEYA à Cotonou - souhaitent poursuivre les discutions autour des axes de collaboration possible et d'échanger sur les réalisations de chacun ;

Considérant que dans le cadre de cette rencontre, des outils développés à Cotonou tel que le centre culturel et communautaire EYA seront également présentés ;

Considérant que des rencontres institutionnelles auront lieu en présence de différentes personnalités politiques du Bénin dont le Maire de Cotonou, le Ministre des Sports et de la Jeunesse Oswald Omeky et les acteurs de la culture de l'Ambassade de France au Bénin ;

Considérant qu'au vu de la feuille de route culturelle qui met l'accent sur l'accompagnement artistique et l'ouverture, la ville de Mamoudzou a reçu une invitation pour participer à ces rencontres qui se tiendront du 15 au 26 mai à Cotonou;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Article 1er: De donner un avis favorable à la participation de la Ville.
- <u>Article 2</u>: De désigner M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire) pour représenter la Ville lors de cet évènement.
- Article 3: De prendre en charges les frais liés à ce déplacement.
- <u>Article 4:</u> D'inscrire les dépenses afférentes à ce déplacement au niveau du budget communal.
- <u>Article 5</u>: D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 19/04/2023

Le Maire de la Commune de Mamoudzou

Ambdilwahedou SOUMAÏLA